PROFESSIONS DU SUD EST
JANVIER 2010

Jean-Marc Eyssautier

Président de la commission «Entreprises» au Conseil Supérieur national de l'Ordre des Experts-Comptables

«Un statut bien adapté pour une activité complémentaire»

«L'auto-entrepreneuriat est pratique parce qu'il permet de ne payer des charges qu'une fois des recettes engrangées. Mais ces charges s'appliquent via un coefficient sur le chiffre d'affaires, pas sur le bénéfice. Les dépenses d'investissements engagées pour exercer son activité et les frais généraux ne sont donc pas déductibles, pas plus que la TVA n'est récupérable» avertit Jean-Marc Eyssautier.

L'ordre des experts-comptables a conçu un «kit» pour expliquer attraits et limites du statut d'auto-entrepreneur (http://caribou.nexen.net/Sites/kit-auto-entrepreneur/). *«Pour exercer légalement une activité complémentaire du salariat ou de sa retraite, il paraît bien adapté. Mais s'il s'agit de bâtir une vraie entreprise, il ne peut convenir plus d'un an ou deux. Pour solliciter un prêt destiné à financer un équipement, il vaut mieux pouvoir présenter un bilan et un compte prévisionnel. En cas de sinistre subi par l'activité, il faut pouvoir démontrer à l'assureur sa perte d'exploitation. De même, si l'on veut racheter un concurrent, il est conseillé de jouer déjà dans la cour des entreprises...».*

Concrètement, le choix du statut doit se faire au cas par cas, *«aucun n'étant forcément meilleur que les autres»*. Si l'investissement se limite à un pinceau et un seau pour un peintre, l'auto-entrepreneur peut convenir. S'il faut, en plus, un camion ou une bétonnière, la société répondra mieux au besoin, *«d'autant plus qu'elle permet les premières années d'imputer au bilan les déficits liés à l'activité»* souligne l'expert-comptable qui comprend les réticences des artisans du BTP face aux risques de concurrence déloyale.

«Des dérives ne sont pas à exclure, admet-il. *Les habitués du travail au noir pourraient ainsi s'inscrire comme auto-entrepreneur simplement pour prendre des chantiers qu'auparavant ils refusaient parce que le client leur demandait une facture».*

Selon lui, en fonction des pratiques et des revendications, les règles devraient s'affiner dans les prochains mois... ■

TPBM SEMAINE PROVENCE 6 JANVIER 2010

tpbm SEMAINE PROVENCE

Le 1er hebdomadaire régional au service des professionnels

A consulter : Annonces légales, Appels d'offres, Ventes aux enchères en pages centrales

ACTUALITÉS

COLLECTIVITÉS
Les Varois ont du talent récompensé
p. 6

AMÉNAGEMENT
Le Tholonet : L'Atelier Fernandez-Serres offre un nouveau coeur contemporain à Palette
p. 9

ENTREPRISES
Marseille : Hammerson achète les Terrasses du Port
p. 10

ORGANISATIONS
BTP 13 : Bâtir avec l'environnement
p. 12

ACTUALITÉS

ZOOM SUR EUX
Bruno Vergobbi à la barre de la Société du Canal de Provence
p. 16

2010 en perspectives

p. 19

QUESTIONS À...

Marie-Christine Fantou-Raud

Les experts comptables du Vaucluse en première ligne

p. 17

n°798
Mercredi 6 janvier 2010
0,70 €
Abonnement : 20 €
http://www.tpbm-presse.com

Les experts comptables de Vaucluse en première ligne

Marie-Christine Fantou-Raud est, depuis une année, vice-présidente déléguée de l'Ordre des experts comptables pour le Vaucluse. Elue pour 4 ans, elle revient sur le rôle de l'Ordre et les actions mises en place dans le département.

TPBM : Quelle actualité pour l'Ordre en Vaucluse ?

Marie-Christine Fantou-Raud : Début septembre, nous avons emménagé à la Maison de l'Entrepreneur, ouverte par la CCI. Nous avons fait ce choix pour donner un côté dynamique, pour nous faire connaître et reconnaître aussi. Notre rôle est avant tout celui de conseiller les chefs d'entreprise, les créateurs et ceux qui reprennent ou transmettent une entreprise. C'était donc un rapprochement tout à fait logique que de s'installer dans un lieu qui rassemble à la fois des associations d'aide à la création ou encore le Centre de formalités des entreprises.

Concrètement, que proposez-vous ?

M.-C.F. : J'ai mis en place une permanence tous les mercredis matin de 9 heures à 12 heures, ouverte aux chefs d'entreprise ou aux créateurs, sans rendez-vous. Mais il est plus pratique pour moi que les personnes intéressées me préviennent auparavant. Dernièrement, nous avons eu des demandes concernant des problèmes de fiscalité, auxquelles les associations présentes dans la Maison de l'Entrepreneur ne savaient pas répondre. Par ailleurs, nous travaillons en partenariat avec la CCI et Grand Avignon Initiatives.

En tant qu'expert-comptable et déléguée de l'Ordre pour le département, quelles répercussions de la crise avez-vous observées ?

M.-C.F. : Le chiffre d'affaires a baissé pour l'ensemble des sociétés, mais ce mouvement avait commencé en 2008, puisque les bilans étaient régulièrement en baisse, et cela continue. Mais à présent, il semblerait qu'il y ait quand même une reprise, notamment dans le secteur de la fabrication puisque les entreprises ont épuisé leurs stocks et « relancent les machines ». Par contre, pour les prestataires de services, il y a toujours un léger malaise, et les ressources de trésorerie ont baissé. A ce niveau, on s'aperçoit que la Loi LME (*) et le délai de paiement à 45 jours ne sont toujours pas appliqués, au contraire ! J'ai des clients qui me disent que les délais s'allongent, notamment avec les collectivités locales ou territoriales. Par ailleurs, si les banques prêtent toujours, elles prennent beaucoup plus de garanties et ouvrent les lignes de crédit avec beaucoup plus de circonspection. Le crédit à court terme revient très cher pour les chefs d'entreprises qui sont déjà en difficulté !

Et les TPE, sont-elles particulièrement touchées ?

M.-C.F. : Elles sont très touchées. Au greffe, il y a de plus en plus de liquidations judiciaires et si on y ajoute les futurs départs de chefs d'entreprise à la retraite, on aura à faire face à un creux dans notre tissu économique. En outre, les TPE sont touchées par le statut de l'autoentrepreneur qui leur cause une concurrence déloyale et même dangereuse, puisque certains se déclarent comme établissant de la comptabilité ou donnant des conseils sans diplôme. Une situation qui heureusement, dans certains domaines, ne devrait pas durer.

Quels sont les prochains projets pour ce début de l'année ?

M.-C.F. : Nous allons organiser une grande réunion sur la loi de finances, avec des avocats fiscalistes et à destination de nos adhérents. Cela entre dans le cadre de notre formation. C'est essentiel, car on ne peut pas proposer une vraie mission de qualité sans des formations pour se tenir à jour. Nous organisons aussi d'autres réunions thématiques, par exemple sur le cumul emploi-retraite ou sur l'agriculture. Je suis d'ailleurs présidente de la Commission agricole au sein de l'Ordre des experts comptables. Nous avons signé un protocole d'accord avec le lycée Aubanel sur l'apprentissage et la mise en place d'un diplôme de comptabilité et gestion.

PROPOS RECUEILLIS PAR SYLVIE ROMAN

(*) Loi de Modernisation de l'Economie.

L'AVENIR COTE D'AZUR 8 JANVIER 2010

droit & finances

VŒUX 2010. Les **Experts-Comptables** et leur tutelle

Pierre Beyrand, membre du Conseil régional de l'Ordre des experts-comptables, présente ses vœux et ses attentes pour la profession.

« L'année 2008 avait été marquée par des agressions législatives répétées sur notre périmètre professionnel et cela sans jamais tenir compte de notre avis. En 2009, à notre grande satisfaction, les nombreuses propositions émises par le Conseil Supérieur de l'Ordre et son président Joseph Zorgniotti ont reçu non seulement une écoute attentive mais aussi une suite favorable du côté du Ministère de l'Économie et des Finances. Un pareil changement d'attitude à l'égard de notre profession est-il dû au fait qu'Eric Woerth et Hervé Novelli auraient emprunté sans le savoir un mystérieux chemin de Damas qui existerait à Bercy et qui les aurait convaincu de l'utilité de notre profession et du bien fondé de nos propositions au service de l'économie ? Quelle qu'en soit la raison nous nous réjouissons de l'excellence de nos relations avec ces Ministres ainsi qu'avec Christine Lagarde et formons le vœu qu'elles perdurent en 2010. En revanche nous nous interrogeons sur le projet de Mme Alliot-Marie qui veut de toute urgence mettre en place le contreseing et en réserver l'usage aux seuls avocats.

Le contreseing

Le contreseing serait un acte visé par un professionnel (pour l'instant l'avocat seulement) qui attesterait avoir éclairé pleinement les parties qu'il conseille sur les conséquences juridiques d'un acte. Ce contreseing ferait pleine foi de l'écriture et de la signature des parties.

Pierre Beyrand

Que la volonté des parties reprenne la première place dans les relations contractuelles, voilà qui semble aller dans le bon sens. Le législateur ayant plutôt tendance à remplacer la volonté des parties par sa volonté ou celle d'autres personnes n'ayant qu'un lointain rapport avec les co-contractants. Prenons l'exemple du contrat de travail : il fait loi entre les parties mais seulement après les lois, les conventions collectives de branche et les accords d'entreprise. Le contreseing dans un contrat de travail n'aurait donc d'intérêt que si l'on remet le contrat de travail au sommet de la hiérarchie des sources de droit de ce contrat.

Par ailleurs dans le monde des affaires une multitude d'intervenants sont impliqués dans la conclusion de contrats (chef d'entreprise, DRH, directeur financier, responsables des achats, agent immobilier, expert-comptable). Faudra-t-il faire intervenir chaque fois un avocat en plus? Cela risque de complexifier les choses plutôt que de les simplifier. Enfin, l'expert-comptable étant habilité à rédiger des actes juridiques et tenu d'une obligation de conseil il serait naturel qu'il puisse de la même façon contresigner un acte. Nous formons donc le vœu que la Chancellerie en ce début d'année prenne le temps de la réflexion plutôt que celui de la précipitation.

Du côté du monde de l'entreprise

La crise a-t-elle eu pour effet de modifier le rôle et le comportement de Bercy et de l'URSSAF vis-à-vis des chefs d'entreprises ? Le plan de soutien à l'économie mis en place par le gouvernement fin 2008 a permis à ces deux entités, auparavant cantonnées au contrôle et au recouvrement, de jouer un rôle actif de soutien aux entreprises. On a donc vu apparaître en 2009 entre le monde du recouvrement et celui de l'entreprise une certaine forme de compréhension voire de partenariat : tous unis face à la crise.

Doit-on y voir une véritable révolution culturelle ? Va-t-elle perdurer en 2010 et au-delà ? Il est malheureusement à craindre que les impératifs budgétaires ne sonnent bientôt le glas de ce «partenariat» inattendu. Dommage ! »

Le journal des ENTREPRISES

Le Journal des Entreprises des Bouches-du-Rhône

janvier 2010

p. 4

L'ACTUALITÉ EN PACA

Cybercriminalité. La gendarmerie est un relais pour les entreprises

C'est au Parc Chanot, à Marseille, que s'est déroulé le colloque sur la cybercriminalité organisé par l'ordre des experts-comptables et la gendarmerie.

En fin d'année 2009, l'ordre des experts-comptables Paca et la gendarmerie nationale Paca ont organisé un colloque, avec pour objectif d'informer les entreprises sur les risques de la cybercriminalité.

« Tout individu, tout agent économique et toute entreprise sont menacés par la cybercriminalité », souligne en préambule le général de division Marc Mondoulet, commandant la Région de gendarmerie Paca. L'informatique et internet sont devenus des outils essentiels et les ordinateurs des entreprises renferment de plus en plus d'informations nominatives qui doivent être protégées. « Une TPE peut se sentir à l'abri, mais il y a toujours un risque de se voir dérober un numéro de carte bleue ou des informations », ajoute de son côté Jean-Jacques de Ronchi, président du conseil régional de l'ordre des experts comptables. « La lutte contre la cybercriminalité s'inscrit dans le contexte général de l'intelligence économique. Nous nous adressons au tissu économique dans le but d'informer, de former et d'apprendre à se prémunir de cette menace », poursuit-il.

Une menace en perpétuelle évolution

La gendarmerie a identifié assez tôt ce nouveau genre de risque qui évolue très vite et qui prend des formes multiples. « Les malfaiteurs sont inventifs et réactifs. Nous avons formé nos équipes pour en faire des relais auprès du monde économique et des entreprises. Nous avons une mission de service public et nous voulons être un relais de proximité pour les entreprises. Nos techniciens peuvent avoir un rôle de conseil et d'audit », souligne le général Mondoulet. Les conseils à suivre sont souvent simples et découlent du bon sens. « Comme on ne laisse jamais portes et fenêtres ouvertes chez soi, il en va de même dans les entreprises ». Mettre des codes, disposer d'antivirus, ne pas laisser les collaborateurs télécharger des programmes pirates ou même libres… autant de réflexes qui permettent de réduire les risques.

D.Gz.

La Provence – édition Marseille
20.01.2010
p. 6

L'AGENDA

AUJOURD'HUI ● **Tous les musées de la ville fermés.** Exceptionnellement, les musées de la ville seront fermés à partir de ce mercredi à 15 h. Ils rouvriront normalement demain matin.

● **Les experts à Chanot.** Comme chaque année à cette période, le gouvernement publie la loi de finances. Afin d'expliquer ces mesures aux experts-comptables comme aux chefs d'entreprises, le conseil régional de l'ordre des experts-comptables organise, à 16 h au Palais des congrès du parc Chanot, une conférence animée par Jean-Pierre Cossin, conseiller Maître à la Cour des Comptes.

EXPERTS-COMPTABLES. Bilan positif

La Commission administrative de l'Ordre des experts-comptables des Alpes-Maritimes s'est réunie le 18 janvier dans ses bureaux de Nice pour ses vœux 2010. L'occasion de faire aussi le bilan économique et financier de l'année écoulée.

Devant une vingtaine d'auditeurs, Pierre Beyrand, président de la Commission administrative de l'Ordre des experts-comptables, s'était entouré de Bernard Peiclier, directeur départemental des finances publiques et François Hiebel, directeur de l'Urssaf des Alpes-Maritimes. Ensemble, ils sont revenus sur l'année 2010. Une année «où la crise n'a pas touché de façon brutale les clients, ni même le département des Alpes-Maritimes, qui a connu une bonne situation», souligne Pierre Beyrand. Le bilan est ainsi positif et les chiffres sont là pour le prouver. «Nous avons remboursé plus de 42 millions d'euros en 2009», précise Bernard Peiclier. Une trésorerie qualifiée de positive pour la totalité de l'année et qui fait partie de l'une des satisfactions de 2009. «C'est dans les crises que la solidité des partenariats est importante», explique François Hiebel. En effet, l'Urssaf travaille depuis cette année avec la Commission des experts-comptables. Que reste-t-il alors à faire en 2010 ? L'un des premiers projets réside en une meilleure communication entre l'expert-comptable et son client. Si cela n'est pas encore une certitude, il semblerait que les prémices de la fin de la crise se font sentir. Un espoir sur lequel la Commission a conclu ses vœux.

Bernard Peiclier, directeur départemental des finances publiques, Pierre Beyrand, président de la Commission administrative de l'Ordre des experts-comptables des Alpes-Maritimes et François Hiebel, directeur départemental de l'Urssaf

Loi de Finances 2010

Les membres de l'Ordre des experts-comptables et les commissaires aux comptes des Alpes-Maritimes ont organisé le jeudi 21 janvier une réunion au Centre d'Affaires de l'aéroport de Nice sur «la présentation de la loi de Finances 2010». Cette réunion a également servi de cadre à la signature d'un accord, sur le plan départemental, avec les centres de gestion agréés et les associations de gestion.

INITIATIVE. L'expertise fait école

Le monde de l'entreprise, vu à travers le prisme de l'économie et de la finance, tel est l'objet des rencontres «Edhec Expertises».

Ces rencontres matinales sont organisées en partenariat avec l'Ordre des Experts Comptables et la DFCG, association nationale des directeurs financiers et de contrôle de gestion. L'objectif est de porter des regards croisés de ces différents experts sur un sujet économique ou financier centré sur les préoccupations des entreprises de la région Paca.Le jeudi 14 janvier a eu lieu la première édition sur le thème «Problématiques de financement des Pme et Tpe. Quelles perspectives ?». Un sujet d'actualité. Les Pme prévoient globalement une croissance modeste de l'emploi en 2010, qui proviendrait pour l'essentiel des entreprises innovantes. Les tensions de trésorerie rencontrées par les Pme en 2009, à l'exception du secteur du tourisme, devraient se poursuivre dans les premiers mois de 2010. Dans l'ensemble, les résultats confirment qu'en 2010, les Pme devront affirmer leur positionnement en tant qu'innovatrices et exportatrices afin d'accélérer leur sortie de la crise. Le crédit aux entreprises a particulièrement souffert et les banques n'atteindront pas les 4% des encours promis aux pouvoirs publics. Les encours de trésorerie ont chuté de 17,5% par rapport à novembre 2008 tandis que les crédits ont augmenté de 3,4%.

Avis d'experts

La table ronde a permis d'exprimer le vécu des chefs d'entreprise par le biais de deux cas concrets présentés par Pierre Beyrand président de l'ordre des experts- comptables, Olivier Girardeau de la DFCG et Bertrand Perez directeur de LCL qui a montré quelle était l'approche du banquier et souligné l'importance du dialogue et de la communication en amont avec le chef d'entreprise.Patrick Berger, directeur régional de la Banque de France a expliqué l'intervention possible de la Banque de France comme médiateur du crédit et le rôle essentiel du réseau des Tiers de Confiance de la Médiation dont font partie les experts comptables pour aider, orienter dans leurs démarches les entreprises confrontées à des difficultés de financement et les accompagner bénévolement dans la mise en œuvre des solutions identifiées en médiation.Emilie Souilmi chargée d'affaires OSEO, a montré comment OSEO facilite l'accès aux PME au crédit bancaire pour financer et garantir leurs investissements et renforcer leur trésorerie, en particulier avec des solutions appropriées comme le contrat de développement participatif.

Grâce à la qualité des intervenants et des échanges nourris avec le public, le débat de haut niveau a fait une vraie réussite de cette première édition des EDHEC Expertises.

Rendez-vous est déjà pris pour la prochaine rencontre prévue au printemps.

Isabelle Graniou Marniquet, relations extérieures Edhec,Pierre Berger, directeur régional Banque de France,Pierre Beyrand, président de l'Ordre des experts-comptables, Pascale Taddei-Valenza, professeur de finance Edhec, Bertrand Perez, directeur LCL, Edith Bianchini, présidente de la DFCG, Olivier Girardeau, responsable relations écoles DFCG,Emilie Souilmi, chargée d'affaires Oséo, Marc Fauchille, relations entreprises Edhec

TRIBUNE BULLETIN COTE D'AZUR 22 JANVIER 2010

Experts-comptables

Partenariats réaffirmés pour 2010

Autour de Pierre Beyrand, président de la commission administrative départementale, les amitiés historiques, URSSAF, Pôle Emploi ou Direction des services fiscaux.

Ambiance détendue, mais réelles préoccupations pour les professionnels du chiffre rassemblés à Nice pour les traditionnels vœux : impacts de la crise, mais aussi des réformes... Mais satisfecit général quant aux principaux partenaires. Tel Bernard Peiclier, directeur des services fiscaux, venu rappeler les mesures reconduites par l'Etat en faveur des entreprises : remboursement du crédit de TVA, crédit-impôt-recherche, fonds de compensation... *«Tout est en ordre de marche côté collectivités territoriales pour maintenir l'investissement.»* Et tout le monde joue le jeu, y compris l'URSSAF représentée par son directeur, François Hiebel : *«C'est dans la crise que l'on voit la solidité des partenariats. C'est le cas ici.»* Et d'espérer pour 2010, comme l'ensemble des convives, *«d'entrevoir la sortie de crise, dont on sent bien les prémices»*. Pour preuve l'intérim, qui relève timidement la tête... Un signal d'espoir pour la masse salariale dans son ensemble.

Isabelle Auzias

Les experts-comptables se sont retrouvés le 18 janvier pour un sympathique cocktail entre gens de bonne compagnie : parmi eux Marilyne Dignac (Pôle Emploi), Bernard Peiclier (services fiscaux) et François Hiebel (URSSAF).

TRIBUNE BULLETIN COTE D'AZUR 22 JANVIER 2010

Aux experts-comptables d'être avocats des TPE auprès des banquiers

Suggestion entendue lors d'un récent débat financier à l'EDHEC.

Isabelle Graniou Mamiquet (EDHEC), Pierre Berger(Banque de France), Pierre Beyrand (Ordre des Experts comptables), Pascale Taddei (EDHEC), Bertrand Perez (LCL), Edith Bianchini (DFCG), Olivier Girardeau (DFCG), Emilie Souilmi (OSEO), Marc Fauchille (EDHEC)

La démarche déplaira sans doute aux gens de robe, très pointilleux sur les dénominations. Elle a été clairement préconisée aux premières rencontres "*EDHEC Expertises*" de l'année, consacrées aux «*problématiques de financement des PME et TPE et à leurs perspectives*» par ceux qui connaissent bien les rapports délicats entre entreprises et banquiers. Or la tension, plus manifeste que jamais, pourrait bien alimenter cette sorte d'anorexie des financements qui perdure depuis le déclenchement de la crise des subprimes. En dépit de l'engagement pris devant l'Etat par le monde financier d'ouvrir les vannes des encours de crédits, ceux-ci n'ont augmenté que de 1% en fin d'année au lieu des 4% escomptés ; et les encours de trésorerie étaient toujours en baisse... Impossible pour Pascale Taddéi d'éluder la première question aux banquiers: feraient-ils preuve de mauvaise volonté face aux gentils patrons dans le besoin ? Bien placé pour répondre comme superviseur du médiateur de crédit institué pour dénouer les blocages, le directeur de la Banque de France estime que «*dans l'ensemble, les banquiers jouent le jeu.*» Sauf qu'il a fallu quand même la pression dudit médiateur pour que 206 dossiers se débloquent, faisant circuler 72M€ d'encours de crédit. Et que la menace d'une médiation reste nécessaire pour amadouer le banquier renâcleur: à côté de celui qui dit «*non*» à tort pour moins de 50.000C, il y a celui qui ne dit rien et bloque la procédure. Un comportement irresponsable de «*tueur en gants blancs*» épinglé par les experts-comptables. Les entrepreneurs qui confondent «*difficultés d'accès au financement et accès aux ressources financières*» ne sont pas non plus immaculés. En clair, ils veulent se lancer dans une activité... avec l'argent des autres. Ces mentalités d'assistés (représentant chez le médiateur un bon tiers des 322 dossiers présentés) ou d'inconscients (portés par le statut d'auto-entrepreneur) feraient de plus en plus de dégâts. Mises à part ces deux catégories d'acteurs qui ont mal appris leur métier, restent les cas les plus litigieux, nés d'une mauvaise communication entre deux interlocuteurs de bonne foi. Banquier, Bertrand Perez a eu raison de rappeler les fondamentaux pour éviter ces situations : transparence, information régulière... Jusqu'au jour où le chef d'agence change, applique sans état d'âme une instruction faite à la louche... Une grande entreprise multi-bancarisée est armée pour se défendre ; pas une PME. Pour les experts-comptables, Pierre Beyrand a cité le cas d'un transporteur voulant modifier sa cible de clientèle pour améliorer sa trésorerie en faisant appel au crédit revolving, mais avec des chiffres loin d'être sexy : c'était l'échec sans l'intervention de l'expert pour expliquer au banquier «*que le bilan respectant les normes comptables ne disait pas tout ce qu'il pouvait.*» En clair, qu'il ne fallait pas l'analyser avec les œillères de la théorie et qu'il fallait plutôt faire une place à la confiance. Mais cette dernière se mesurant au prorata de la taille («*plus l'entreprise est petite, et plus c'est dur de communiquer...*»), c'est à l'expert-comptable d'expliquer «*que son client va gagner de l'argent, et qu'il a un peu de ressources de côté*». Le relationnel serait devenu, avec la crise, une clef essentielle. Plus seulement prestataire de service, l'expert-comptable doit se muer en avocat et confident. Mieux que le prêtre donnant l'extrême onction, non ?

Jacques Bruyas

Les Petites Affiches

du 22 au 28 janvier 2010

Rentrée chargée pour l'Ordre des Experts-Comptables des Alpes Maritimes

Dernièrement, les Membres de la Commission Administrative ont été conviés à la présentation des Vœux 2010, en présence de Pierre Beyrand, Président de la Commission Administrative et d'un grand nombre de personnalités du département. L'occasion pour le Président d'évoquer les grandes lignes de l'année passée en termes de chiffres et statistiques financières.

Cérémonie de vœux de l'Ordre des Experts-Comptables des Alpes Maritimes

Au cours de l'année 2009, l'Ordre des Experts-Comptables des Alpes Maritimes a lié de nouveaux partenariats avec des organismes du département, comme l'URSAAF ou la Direction des Finances. Cela dans le but avoué de « toujours travailler au profit des adhérents ». Malgré la crise économique, notre département garde des chiffres positifs, surtout grâce à la qualité des relations entre les membres de l'Ordre. À noter également qu'un protocole d'accord a été signé en ce début d'année avec les représentants des associations représentatives des organismes de gestion agréées, l'AIRCGA, l'ANPRECEGA, la Conférence des ARA-PL, le CAAP, le DEFIAA, la FCGA, la FCGAA, l'UFCA et l'UNASA.

Présentation de la Loi de Finances 2010

Jeudi dernier, les membres de l'Ordre des Experts-Comptables ainsi que les Commissaires aux Comptes du département des Alpes Maritimes ont participé à la présentation de la Loi de Finances 2010. Une conférence animée par Jean-Pierre Cossin, Conseiller maître à la Cour des Comptes, Professeur associé à l'Université Paris 12.

Les participants ont pu découvrir les dispositifs qui ont été modifiés pour favoriser les économies d'énergie, comme les nouvelles règles de territorialité pour les prestations de service ou le remplacement de la taxe professionnelle par la Contribution Economique Territoriale.

En ce qui concerne l'outil fiscal au service du développement durable, la taxe carbone, mesure la plus médiatique de la Loi de finances pour 2010, elle ne verra finalement pas le jour, du moins selon les modalités prévues par cette loi, puisqu'elle a été censurée par le Conseil constitutionnel. Mais le gouvernement promet de présenter une nouvelle version de la taxe carbone très prochainement...

Les Petites Affiches de Vaucluse

N° et date de parution : 3377 - 26/01/2010
Diffusion : 5000
Périodicité : Hebdomadaire
PetitesA1_3377_2_1.pdf
Site Web : http://www.pa84.fr/

Page : 2
Taille : 100 %
25 cm2

PRESS INDEX

Expert-comptable

Tout savoir sur la loi de finance

Le Conseil régional de l'ordre des experts-comptables de Marseille-Paca-Corse organise une conférence sur la loi de finance 2010. Ce rendez-vous sera animé par Jean-Pierre Cossin, conseiller maître à la Cour des comptes et professeur associé à l'université de Paris 12.

Vendredi 29 janvier. 16 h.
CCI 84. Allée des Fenaisons.
Avignon. 04 91 16 04 20

Copyright (Les Petites Affiches de Vaucluse)
Reproduction interdite sans autorisation

Tribune Bulletin côte d'azur

N° et date de parution : 521 - 29/01/2010
Diffusion : 4489
Page : 25
Périodicité : Hebdomadaire
Taille : 100 %
TribuneB_521_25_308.pdf
312 cm2
Site Web : http://www.tribuca.com/

PRESS INDEX

Experts-comptables

Loi de finances 2010 et convention au programme

Les professionnels du chiffre étaient réunis la semaine dernière au centre d'affaires de l'aéroport de Nice pour un traditionnel point d'actualité signé Jean-Pierre Cossin.

En préambule à toute explication de textes de l'actualité fiscale, convention a été signée entre l'Ordre départemental et les trois CGA – centres de gestion agréés- officiant localement (CGA 06, CGA 2 et ARAPL). Objectif : que ces centres continuent leur mission auprès des petites entreprises, et que les experts-comptables pérennisent la leur, en tenant comptabilités et bilans, sans abonder dans le sens d'une loi visant à quelque peu mélanger les rôles.

Jean-Pierre Cossin, Robert Tolila (commission administrative), Jean-Jacques de Ronchi (président de l'Ordre des experts-comptables Marseille PACAC), Pierre Beyrand (président de la commission administrative départementale) et Hervé Forestier (commission administrative)

Côté formation continue, les experts-comptables ont planché sur la loi de finances 2010 et la loi de finances rectificative pour 2009, via l'intervention de Jean-Pierre Cossin, conseiller maître à la Cour des comptes. Mesures concernant l'imposition des revenus, réductions et crédits d'impôt, revenus catégoriels décortiqués, imposition des plus-values, fiscalité des entreprises… Avec un focus sur la suppression de la taxe professionnelle, laissant place à une «*contribution économique territoriale*» (CET). Egalement au menu, l'abaissement du plafond des niches fiscales en matière d'impôt sur le revenu, la fiscalisation des indemnités de départ à la retraite volontaire, le verdissement des réductions d'impôt dans l'immobilier (Scellier), avec l'introduction de critères environnementaux dans la construction des immeubles pour bénéficier du régime. Des nouveautés 2010, pour une année déjà considérée comme un «*cru exceptionnel*» par les entreprises. Les participants se sont vus remettre en fin de conférence un Guide des missions de l'expert-comptable en gestion et sortie de crise, édité à l'occasion du 64ème congrès de l'Ordre.

Isabelle Auzias

Copyright (La Tribune Bulletin Cote d'Azur)
Reproduction interdite sans autorisation